



## Mot d'accueil

Bienvenue sur le site internet de la 37<sup>ème</sup> Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée. C'est un grand plaisir pour l'autorité de protection des données néerlandaise de recevoir de nouveau la communauté internationale de la protection des données, 21 ans après la précédente Conférence tenue dans notre pays. Cette fois, la Conférence aura lieu à Amsterdam, où nous discuterons de la façon de créer des passerelles entre les différents régimes de protection des données et de la vie privée qui existent à travers le monde.

Nous sommes impatients de vous accueillir du 26 au 29 octobre au [Passenger Terminal Amsterdam](#) !

Jakob Kohnstamm, Président

Wilbert Tomsen, Vice-président

## S'inscrire

Ces dernières années, chaque Conférence accueille environ 600 participants du monde entier. Pour la 37<sup>ème</sup> édition de la Conférence, nous avons trouvé un emplacement capable d'accueillir jusqu'à 750 participants. 200 places ont été spécifiquement réservées pour les autorités de protection des données. Comme nous espérons que les inscriptions augmentent rapidement, nous vous conseillons de ne pas attendre trop longtemps si vous ne voulez pas manquer la Conférence d'Amsterdam.

Vous pouvez trouver des informations sur les logements à cette [page](#) (anglais).

La date limite pour les inscriptions est fixée au 25 septembre 2015.

### *Session ouverte uniquement*

Pour assister à la session ouverte les 28 et 29 octobre, inscrivez-vous [ici](#) (anglais).

### *Pour les autorités accréditées uniquement*

Entrer le code personnel de votre invitation pour vous inscrire à la Conférence [ici](#) (anglais).

Si vous êtes une autorité accréditée mais que vous n'avez pas reçu votre invitation ni votre code personnel, cliquez [ici](#) (anglais).

### Frais d'inscription

Autorité de protection des données	750 €
Organisation gouvernementale	950 €

Les frais d'inscription comprennent :

- Les documents de travail de la Conférence
- Les pauses café et déjeuner
- Les événements sociaux

Des informations complémentaires sur le programme de partenariat sont disponibles [ici](#) (inscription selon les places disponibles).

Le paiement peut être effectué par les moyens suivants :

Annulations :

Un remboursement du paiement des frais d'inscription est possible si une demande écrite est envoyée dans les conditions suivantes :

- Avant le 1<sup>er</sup> octobre : remboursement complet avec une retenue de 100 € (gestion).
- Après le 1<sup>er</sup> octobre : pas de remboursement.